

FO MIEUX LE SAVOIR



**L'information de la section FO-DGFIP 95 – Numéro 12
4 juin 2013**

CATEGORIE C : MESURES D'URGENCE... QUEL MANQUE D'AMBITION !

Année après année, le SMIC empiète sur le bas de la grille indiciaire de la catégorie C (et également sur la catégorie B). Le refus obstiné des gouvernements successifs de revaloriser significativement la grille a engendré un tassement de celle-ci, inacceptable.

Les agents sont découragés par le manque de reconnaissance de leur travail, et les carrières apparaissent de moins en moins attractives.

Fort de ce constat soi-disant partagé par le gouvernement actuel, les propositions présentées aux organisations syndicales le 21 mai dernier paraissent bien dérisoires. Par l'attribution de seulement quelques points d'indice sur le bas de la grille (échelles 3, 4, 5 et 6), sans remise en cause du nombre de grades (4 échelles maintenues), le gouvernement perpétue et entérine la paupérisation des agents publics.

Après le gel du point d'indice pour la troisième année consécutive, la diminution de moitié des mesures catégorielles, l'augmentation des retenues pour pension civile (les retraites) et l'inflation, autant dire que le pouvoir d'achat, la carrière et la reconnaissance légitime tant attendue par ces agents ne sont pas pour demain.

Pire, dans ce document d'orientation, le ministère de la Fonction publique envisage de fusionner tous les corps de catégorie C de la Fonction publique de l'Etat, supprimant ainsi les statuts particuliers de corps pour les regrouper dans un Corps interministériel à gestion ministérielle (CIGeM). Il en serait fini des différentes missions et spécificités liées à chaque corps et des conditions de travail et de gestion particulières.

Comme cela était déjà malencontreusement indiqué dans l'accord de méthode sur les carrières et rémunérations (rejeté par FO), les cadres statutaires chers au gouvernement précédent pourraient voir le jour sous une autre forme à terme.

Au final, le gouvernement ne fait que poursuivre la politique de son prédécesseur placée sous le signe de l'austérité et de la rigueur. Cela n'est pas de bon augure pour les prochaines discussions programmées à l'automne sur la refonte et la revalorisation de l'ensemble de la grille indiciaire (C, B et A).

Quelle déception !

Comme FO a déjà pu l'écrire

les bricoleurs de l'austérité semblent bien là !



Audience ministérielle

Exemplaire mais pas prioritaire !

Monsieur Moscovici, Ministre de l'Économie et des Finances, a reçu ce jour les fédérations syndicales représentatives.

Cette audience fait suite au courrier que lui avaient adressé les fédérations...le 22 janvier Sans commentaire !

Ce rendez-vous vient quelques semaines après les fortes turbulences qu'a connues Bercy suite à l'affaire Cahuzac, mais aussi aux rencontres que le nouveau ministre délégué au budget, Monsieur Cazeneuve, a eu avec les fédérations mais également avec les syndicats de la DGFIP, fin avril.

FO n'a pas été étonnée du discours introductif du ministre, qui s'inscrit pleinement dans celui tenu par le gouvernement, et même plus généralement par tous les gouvernements de l'Union Européenne.

La récession économique, fruit de cette politique d'austérité généralisée, en est hélas la conséquence logique.

Les injonctions formulées par la Commission Européenne en sont le dernier avatar.

En référence à son discours prononcé au Comité Technique du 16 octobre dernier, **FO** a affirmé que les quatre objectifs du Ministre, n'ont pas été atteints :

- Sur le pouvoir d'achat : le blocage de la valeur du point d'indice a engendré une détérioration de celui-ci ;
- Sur les conditions de travail : leur détérioration s'accroît chaque jour un peu plus, mettant régulièrement en danger la sécurité des agents face aux incivilités des usagers, mais aussi face aux retards pris sur certains aménagements de locaux ;
- Sur l'égalité professionnelle : où hormis l'application de quotas sur les emplois de cadres supérieurs dirigeants imposée par la loi, peu de mesures concrètes sont venues la réduire.

FO, a poursuivi son intervention sur des questions très précises, qui auraient dû amener le Ministre à clarifier ses intentions sur le devenir des missions ministérielles et celui des agents.

Les questions posées par **FO** Finances

1. Les ministères économiques et financiers sont-ils toujours non prioritaires pour ce gouvernement ?

Réponse du ministre : *si dans l'action publique, ce sont des ministères prioritaires, sur le plan budgétaire, ils ne le sont pas ! Regrettant l'expression « non prioritaire », pour Bercy il préfère l'« exemplarité ».*

2. La politique de suppressions d'emplois sera-t-elle poursuivie dans le PLF 2014 ?

Les moyens de fonctionnement et l'investissement permettront-ils d'assurer le plein exercice des missions dévolues aux directions ?

Réponse du ministre : *Les arbitrages ministériels sont en cours, mais sur les emplois, la doctrine gouvernementale restera la même que l'an passé.*

3. Les démarches stratégiques directionnelles ont-elles vocation à être finalisées cet été, alors même qu'aucun dialogue social n'est à ce jour possible.

Réponse du ministre : *Il n'y aura pas de report ; il déplore que les interpellations qu'ils rencontrent à l'occasion de ses visites de sites, ne soient pas relayées dans le dialogue social directionnel.*

Il a réaffirmé son total soutien au directeur général.

4. Le PMMS (Programme Ministériel de Modernisation et de Simplification) prévoit « une concertation spécifique sur l'amélioration du dispositif d'accompagnement des restructurations ». Cette concertation sera-t-elle au niveau ministériel ou directionnel ?

Réponse du ministre : *Si certaines mesures sont de niveau directionnel, d'autres (en particulier sur la mobilité) sont du ressort de discussions ministérielles à venir.*

5. Quand paraîtra l'arrêté pro/pro, qui actuellement paralyse le bon déroulement des CAP dans les différentes directions ?

Réponse du ministre : *Dans quelques jours, avec des taux inchangés pour la catégorie C (ce qui avec moins de promouvables, revient à une baisse du nombre de promus !).*

6. Les budgets de l'action sociale et de la politique de la santé et de la sécurité au travail et de la protection sociale complémentaire seront-ils préservés dans le PLF 2014 ?

Réponse du ministre : *Le budget 2013 a été préservé et nous ferons le maximum, dans le contexte budgétaire, pour 2014.*

Pour FO, les réponses de Monsieur Moscovici, sans être surprenantes, sont loin des attentes des agents qui continuent de subir au quotidien les affres des suppressions d'emplois, induisant une dégradation constante de leurs conditions de travail, alors que dans le même temps leur pouvoir d'achat ne cesse de se détériorer.

Depuis plus de dix ans, Bercy se doit d'être exemplaire ! Cette formulation a déjà été exprimée par ses prédécesseurs, pour justifier les mêmes politiques d'austérité.

Dès le groupe de travail du 31 mai sur la préparation du Projet de Loi de Finances 2014, FO continuera de porter les exigences et les revendications des agents en matière d'emplois, de moyens de fonctionnement, de déroulement de carrière, de reconnaissance des qualifications, mais aussi de politique d'action sociale et d'amélioration des conditions de travail.



Groupe de travail - 16 Mai 2013

Cellule de prévention des discriminations

Après plus de trois années de mise en service, la notoriété de la cellule ne cesse de progresser parmi les agents : 4 sur 5 connaissent son existence selon l'observatoire interne.

De même, l'activité de la cellule connaît une activité croissante. Depuis 2009, c'est 420 dossiers qui ont été traités.

Au regard des effectifs des ministères, il est à noter que les agents originaires de l'administration centrale sont sur-représentés.

La répartition géographique est assez homogène avec 70% d'appels de province et 30% d'Île de France, pour un total de 40 départements.

Quant à la proportion hommes/femmes, elle est identique à celle des effectifs (45 -55%).

La cellule est saisie par toutes les tranches d'âge, avec une sur-représentation des agents de catégorie A.

Il est à noter, pour la première fois en 2012, des A+ l'ont sollicitée.

Les cinq critères pour lesquels les agents la saisissent le plus sont : l'origine, l'âge, la santé, le handicap et les activités syndicales (l'ordre fluctuant selon les années).

Si 60% des dossiers sont réglés directement par la cellule et 12% classés sans suite après un premier contact, 30% ont nécessité un suivi avec les RH directionnels.

Pour la première fois, ce groupe de travail a eu connaissance de cas concrets (tout en restant naturellement anonymes) de suivi de dossiers.

Toutefois, à ce stade et de façon assez surprenante pour FO, aucun cas de discrimination au sens de la loi, n'a été reconnue.

La pertinence de la cellule de prévention des discriminations n'a jamais fait de doute pour FO.

Elle complète tout un panel d'acteurs dans ce domaine, dont les organisations syndicales.

Elle est un soutien aux agents qui s'estiment victimes, mais sa notoriété peut parfois aussi servir de frein à certaines velléités discriminatoires.

Pour autant, après plus de trois années de fonctionnement, sa simple existence ne suffit pas à changer certains comportements dans un environnement de travail de plus en plus difficile.

Les suppressions d'emplois ininterrompues depuis plus de dix ans, ont détérioré les conditions de travail et ont cristallisé les tensions dans de nombreux services.

La politique de lutte contre les discriminations ne peut être déconnectée de ce contexte où la performance individuelle et le rendement ont pris le pas sur la qualité du service public rendu.

Taux de promotions intra catégorielles

Moins pire que prévu...mais encore loin du compte !

Quatre mois après le groupe de travail du Comité Technique, les Fédérations viennent de prendre connaissance des arbitrages ministériels concernant les taux de promotions intra catégorielles (Promotions internes par Tableaux d'avancement).

Même si le Secrétaire Général des ministères économiques et financiers a acté, dès le groupe de travail du 22 février, à la demande de **FO**, que les taux présentés soient des « taux planchers », le projet présenté a provoqué une vive protestation amenant l'ensemble des fédérations à quitter la séance.

Depuis, **FO** n'a pas ménagé ses efforts auprès de ses interlocuteurs ministériels, pour infléchir les propositions initiales.

Force est de constater que notre action n'aura pas été vaine, même si nous sommes encore loin des attentes légitimes des agents.

Il suffit de comparer les taux proposés en février dernier par l'administration et ceux qui sont communiqués aujourd'hui pour mesurer le chemin parcouru.

Sur les 9 961 promotions 667 sont en complément du projet initial !

Ceux-ci concernent principalement l'accès aux grades de Contrôleurs Principaux et de Contrôleurs 1^{ère} classe à la DGFIP et à la DGDDI, ainsi que l'accès aux grades d'Agent Administratif Principal de 1^{ère} classe et d'Agent de Constatation Principal de 1^{ère} classe pour ces mêmes directions.

Tout comme les promotions inter catégorielles (promotions par Liste d'Aptitude) ces taux sont en net recul par rapport à ceux de l'an passé (10 912 promotions en 2012), du fait d'une Loi de Finances qui a réduit ce poste budgétaire de 50% !

L'observatoire interne ministériel souligne à chaque enquête que le déroulement de carrière est le sujet soulevant le plus fort mécontentement de la part des agents.

Ce n'est pas la publication des taux 2013 qui inversera la tendance !

***FO* demande qu'un groupe de travail ministériel sur les promotions internes se réunisse dès cet automne et que son élaboration soit sur une base pluriannuelle.**

Face au blocage récurrent des déroulements de carrière des agents, *FO* revendique un abondement budgétaire important s'agissant des mesures catégorielles, dans le cadre de la préparation du Projet de Loi de Finances 2014.

(voir tableau page suivante)

Corps et grades	Taux JO 2012	Taux pour 2013 (Chiffres au 1^{er} janvier 2013)
Corps des personnels de catégorie A		
Administrateur adjoint des finances publiques	6% 3012 promouvables 180 promus	5 % 2870 promouvables 144 promus
Inspecteurs principales des finances publiques	1,2 % 17 113 promouvables 205 promus	1 % 17 505 promouvables 175 promus
Inspecteur divisionnaire Hors classe	33 % 2 013 promouvables 664 promus	25 % 1 669 promouvables 417 promus
Inspecteur divisionnaire Classe normale	21 % 8 622 promouvables 1 810 promus	15 % 8 068 promouvables 1 207 promus
Corps des contrôleurs		
Contrôleur principal	16 % 4 223 promouvables 680 promus	14 % 5 415 promouvables 758 promus
Contrôleur 1 ^{ère} classe	27 % 7 879 promouvables 2127 promus	24 % 8 590 promouvables 2061 promus
Corps des géomètres-cadastreurs		
Géomètre - cadastreur principal	50 % 324 promouvables 162 promus	30 % promouvables 246 promouvables 73 promus
Géomètre-cadastreur	50 % 72 promouvables 36 promus	30 % 74 promouvables 22 promus
Corps des agents administratifs		
AAP de 1 ^{ère} classe	33 % 4 484 promouvables 1 480 promus	33 % 3 591 promouvables 1 185 promus
AAP de 2 ^{ème} classe	50 % 2 281 promouvables 1 140 promus	50 % 2 544 promouvables 1 272 promus
AA de 1 ^{ère} classe	50 % 91 promouvables 45 promus	50 % 50 promouvables 25 promus
Corps des agents techniques		
Agent technique Principal de 1 ^{ère} classe	33 % 167 promouvables 55 promus	33 % 177 promouvables 58 promus
Agent technique Principal de 2 ^{ème} classe	50 % 176 promouvables 88 promus	50 % 298 promouvables 149 promus
Agent technique de 1 ^{ère} classe	50 % 227 promouvables 113 promus	50 % 111 promouvables 56 promus

VACANCES ENFANTS EPAF : NOUVEAU SCHEMA DE TRANSPORT 2013, L'AUTOCAR POUR TOUS !

ET PAF ! UNE DÉCISION ARBITRAIRE !

Par une note adressée aux délégués départementaux de l'action sociale, EPAF vient d'annoncer une modification majeure dans l'organisation des acheminements et des transports pour les centres de vacances du mois de juillet 2013.

En effet, l'intégralité des transports vers les centres de vacances se fera uniquement en car.

Dés le 12 avril, **FO** a, par courrier, condamné cette décision prise par EPAF sans concertation, ni avec les représentants des usagers, ni avec les délégués départementaux.

En réponse, EPAF, dans un courrier du 19 avril a persisté et signé, en confirmant son choix, tout en précisant que cette décision relevait de la seule compétence du comité de direction d'EPAF.

Drôle de conception du dialogue social ! En quelque sorte c'est : circulez, y a rien à voir !!!

A titre d'exemple, pour un trajet Marseille/Paris, le temps de transport passe de 3h15 à 14h (estimation faite par une société d'autocar).

FO regrette que les familles n'aient pas été informées de cette modification des conditions d'acheminement avant la clôture des inscriptions. Les familles, les délégués départementaux et les représentants des usagers ont tous été mis devant le fait accompli.

Pour **FO**, il va de soi que l'aspect budgétaire ne saurait prendre le pas sur l'indispensable exigence sécuritaire du transport des enfants.

Ce que le schéma de transport existant, combinant le train, l'avion et le car avait, dans un passé encore récent, largement démontré.



NOUVELLE PRESTATION REMPLAÇANT LE PRÊT POUR FACILITER L'INSTALLATION

Suite à la mise en place de nouvelles conditions à compter du 1er juin 2011, notamment la justification des pièces, l'ALPAF a constaté une nette diminution des dossiers passant de 87 demandes par mois en 2009 à 19 en 2012.

Une réflexion s'est engagée sur l'avenir du **Prêt pour faciliter l'installation.**

Lors de la commission de travail ALPAF du 23 novembre 2012, il a été présenté 3 hypothèses concernant le devenir du prêt pour faciliter l'installation (PFI) :

- **Le PFI est maintenu tel qu'il existe aujourd'hui**
- **Le PFI est intégré en partie dans le prêt amélioration de l'habitat (PAH)**
- **Le PFI est remplacé par une nouvelle prestation « prêt pour l'équipement du logement »**

Finalement c'est cette dernière hypothèse qui a été retenue.

Cette nouvelle prestation « prêt pour l'équipement du logement (PEL) » couvrira également l'achat de meubles et sera ouverte à l'ensemble des agents, dès lors qu'ils répondent aux conditions de ressources.

La date de mise en place de ce prêt est prévue au 1^{er} septembre 2013.

Afin de rendre plus lisibles les prestations offertes par l'ALPAF, l'achat de gros électroménager du Prêt Amélioration de l'Habitat est ajouté dans cette prestation.

Quant au prêt à l'amélioration de l'habitat, il couvrira alors les dépenses liées aux seuls travaux et à l'achat de matériaux (y compris travaux et meubles de cuisines et salles de bains équipées).

Dans un même temps, la possibilité d'ouvrir tous les prêts aux retraités est envisagée.

